

Petite délinquance dans le Jura : explosion des coûts ?

Alain Koller (UDC)

Récemment, des données alarmantes concernant la prise en charge de la délinquance des mineurs dans notre canton ont été rendues publiques. Entre 2019 et 2023, le canton du Jura a dû faire face à une dérive violente d'une petite minorité de jeunes (brigandages, agressions, trafic de stupéfiants).

Le coût financier pour le contribuable jurassien est colossal : le budget des placements, habituellement situé sous la barre du million, a quadruplé pour atteindre plus de 2 millions de francs par an en 2020 et 2021. Au total, on estime à environ 5 millions de francs le surcoût lié à seulement six individus sur quatre ans. Un placement dans un centre fermé comme Pramont (VS) coûte environ 1'000 francs par jour, soit près de 700'000 francs pour un séjour moyen de deux ans par jeune.

Plus inquiétant encore que le coût financier est le bilan humain. Selon la présidente du Tribunal des mineurs, seuls deux jeunes sur les six concernés semblent s'être réinsérés. Pour les autres, la délinquance se poursuit à l'âge adulte. Parallèlement, la juge observe une aggravation de la violence gratuite et une précocité accrue des délinquants.

Alors que des solutions alternatives comme les formations ORIF (financées par l'AI) semblent donner de meilleurs résultats sans peser sur le budget cantonal, la question de la stratégie de l'Etat se pose.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de répondre à nos questions :

- 1. Le Gouvernement estime-t-il que l'investissement de 5 millions de francs pour un taux de réussite de 33% (2 jeunes sur 6) est acceptable, et quelles mesures compte-t-il prendre pour améliorer l'efficacité des placements en centres fermés ?**
- 2. Au vu du succès des formations de type ORIF qui ne coûtent rien à l'État jurassien, le Gouvernement entent-il privilégier et renforcer systématiquement ces filières de formation professionnelle dès les premiers signes de dérive ?**
- 3. La présidente du Tribunal des mineurs déplore un manque de places en milieu fermé et en unités de soins. Comment le Gouvernement compte-t-il répondre à ce manque de structures sans pour autant subir l'explosion des coûts liés aux placements extracantonaux ?**
- 4. Face à l'aggravation constatée de la violence et à l'abaissement de l'âge des délinquants, quelle stratégie concrète de prévention précoce le Gouvernement compte-t-il mettre en place pour éviter que ces jeunes entrent dans le circuit des placements de luxe à 1'000 francs la journée ?**
- 5. Le Gouvernement envisage-t-il des mécanismes de participation financière ou de responsabilisation accrue des représentants légaux lorsque des dégradations ou des frais de placement massifs sont engendrés par des mineurs récidivistes ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Brigitte Favre (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Lionel Montavon (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - Damien Lachat (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Miriam Moser (UDC)
 - Jean-Marc Bouduban (UDC)
 - Lysiane Farner (UDC)
 - Cindy Spies (UDC)
 - Fabian Zürcher (UDC)

Intervention déposée officiellement le 17 mars 2026